

Démarche en ligne

Pour votre demande d'acte de naissance, vous pouvez remplir un formulaire directement en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

L'acte sera envoyé à votre domicile par courrier en quelques jours. Le délai d'obtention peut cependant varier en fonction du traitement par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

ATTENTION : Si vous êtes né à l'étranger, cliquez sur le lien suivant pour faire votre demande : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

Démarche par courrier

Il faut envoyer un courrier à la mairie de naissance en indiquant les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte en joignant une enveloppe timbrée (affranchissement simple) et libellée à l'adresse du destinataire. Pour demander une copie intégrale ou un extrait avec filiation, il faut également indiquer les noms et prénoms de ses parents.

L'acte sera envoyé à votre domicile par courrier en quelques jours. Le délai d'obtention peut varier en fonction du traitement par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

Démarche en mairie

En mairie au service Etat civil, l'acte vous sera délivré immédiatement sur présentation de votre pièce d'identité.

ATTENTION : Si vous êtes né à l'étranger, cliquez sur le lien suivant pour faire votre demande : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>


@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36